

TOURNOI MADA



Salle socioculturelle
À LA RIVIERE DE CORPS

Première ronde 10 H 00

Adulte 10€ jeune 5€
Prix de groupe

BUVETTE SUR PLACE

Le 24 novembre 2019

HOMOLOGUE F.I.D.E

9 rondes de 15 mn KO

Pour l'enfance démunie de Madagascar 2019

Article 1 : Présentation

Le club Avenir Echecs organise son traditionnel tournoi rapide au profit des enfants démunie de Madagascar saison 2019 à la Salle Socioculturelle, 3 Chemin du Terrain de Sports, 10440 à La-Rivière-De-Corps.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé :

Être licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celle de la FIDE.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6)

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE)

L'article A4 de l'annexe tournoi rapide sera appliqué.

L'article III.5 de l'annexe parties sans incrément et fin de partie au KO sera appliqué.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 minutes par joueurs.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 10h00 à 12h30, 14h00 à 17h30

Vérification des licences : 9h00-9h45

Clôture des inscriptions : 9h45

Clôture du Tournoi :

Dimanche 24 Novembre 2019 à 17h30, à la Salle Socioculturelle, 3 Chemin du Terrain de Sports, 10440 à La-Rivière-De-Corps.

Horaires des rondes :

Cérémonie d'ouverture	10h00
1 ^{ère} ronde	10h10
2 ^{ème} ronde	10h50
3 ^{ème} ronde	11h30
4 ^{ème} ronde	12h10
5 ^{ème} ronde	14h00
6 ^{ème} ronde	14h40
7 ^{ème} ronde	15h20
8 ^{ème} ronde	16h00
9 ^{ème} ronde	16h40
Remise des prix	17h30

Article 5 : Tarifs

Droits d'inscriptions : Adultes : 10€ Jeunes : 5€

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général, par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle=0,5, perte=0).

Pour les deux tournois, les départages successifs sont le Buchholz tronqué 1, le Buchholz et la Performance.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié ne se présentant pas devant son échiquier avant la fin de son temps imparti est considéré comme forfait. Tout joueur n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Un joueur faisant deux forfaits, consécutif ou non sera exclu du tournoi. On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou l'appeler au 07-86-15-40-27 en précisant ses noms et prénoms.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) annonce le résultat à l'arbitre de salle. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité de doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'Echiquier.

Article 10 : Le Bye

Aucun Bye ne sera accordé aux joueurs lors de ce tournoi.

Article 11 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- Avoir une attitude convenable
- Analyse interdit dans la salle
- Signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- Il est strictement interdit de vapoter avec une cigarette électronique dans l'espace de jeu, ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 12 : Arbitres

- Arbitre Principal : AKREMANN Jordan AFO1 Agrée F.I.D.E

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Règlement accepté

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal
AKREMANN Jordan

L'organisateur
VINCENT-DUCHIRON Claire